

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité nature et prévention des nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale
de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
Affaire suivie par : Mme Jeanne Campadiou
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78
Mél. : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

à

DDT 57
SABE/DA/SA

Metz, le **14 NOV. 2024**

OBJET : Avis CDPENAF – Dérogation à l'urbanisation limitée pour exploitation commerciale

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour avis simple sur une dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT applicable.

La dérogation concerne une demande déposée par la société LIDL, pour un projet d'extension d'un magasin LIDL à GUENANGE.

La commission a examiné ce projet lors de la séance du 12/11/2024 et a émis un avis **FAVORABLE**, considérant que le projet respecte les critères énoncés à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme.

Pour le préfet et par subdélégation,
La cheffe
du service aménagement, biodiversité, eau



Aurélie COUTURE

COPIE: Sous-préfecture de Thionville